



## Assemblée générale

Distr. générale  
30 mai 2003  
Français  
Original: espagnol

---

### Cinquante-septième session

Points 44, 84 et 94 de l'ordre du jour

### Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

### Questions de politique macroéconomique

### Mondialisation et interdépendance

### Lettre datée du 28 mai 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe de Rio, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente lettre les documents énumérés ci-après, que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique ont adoptés à l'occasion du XVIIe Sommet du Groupe de Rio, tenu les 23 et 24 mai 2003, à Cuzco (Pérou).

- Consensus de Cuzco (voir annexe I)
- Déclaration du Groupe de Rio sur la situation en Colombie (voir annexe II)
- Déclaration du Groupe de Rio en faveur de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et la Coordination démocratique (voir annexe III);
- Déclaration du Groupe de Rio sur la suite à donner aux accords et l'assistance technique des organismes régionaux (voir annexe IV).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Oswaldo **de Rivero**



## **Annexe I à la lettre datée du 28 mai 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Consensus de Cuzco**

Nous, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, réunis à Cuzco les 23 et 24 mai 2003, à l'occasion du Sommet du Groupe de Rio;

Conscients des défis posés par les événements régionaux et internationaux survenus depuis notre dernier Sommet, réaffirmons notre décision de relever ces défis de manière résolue et concertée en prenant des mesures concrètes favorisant directement nos populations;

Nous réitérons notre adhésion aux principes communs et aux accords qui constituent le noyau historique de notre dispositif, dispositif qui ne cesse de s'améliorer depuis la Déclaration de Rio de 1986;

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous constatons que la généralisation et l'aggravation de la pauvreté, exacerbés par une nouvelle période de stagnation économique prolongée, constituent une très grave menace pour la gouvernance démocratique et contribuent ainsi à déstabiliser les institutions et à fragiliser la paix sociale. Cette situation touche particulièrement les groupes les plus vulnérables de la société et empêche d'exploiter pleinement leur potentiel productif;

À cet égard, nous considérons que le rôle clef du Groupe de Rio est de renforcer la gouvernance démocratique en réalisant des consensus nationaux qui permettent de consolider l'ordre institutionnel démocratique et de faire face aux problèmes de la région. C'est pourquoi, nous avons axé nos travaux sur deux questions revêtant une importance particulière, à savoir : d'une part, le rôle des partis politiques dans le renforcement de l'institutionnalisme démocratique et d'autre part, la mise en place de nouveaux mécanismes financiers permettant de raffermir la gouvernance démocratique et de faciliter l'élimination de la pauvreté;

De même, nous pensons qu'il est absolument nécessaire de rendre le Groupe de Rio mieux à même d'appuyer un système multilatéral pour la paix, la sécurité et le développement fondé sur le strict respect du droit international ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

En conséquence, nous adoptons donc le présent Consensus qui constitue le programme d'action stratégique du Groupe de Rio, élaboré à partir d'une réflexion sur l'Amérique latine et les Caraïbes par elles-mêmes. Cette démarche doit intensifier le processus de consultation et de concertation du Groupe de Rio non seulement en ce qui concerne les problèmes de la région mais aussi sur la façon d'accroître notre participation au système international.

### **Programme d'action stratégique du Groupe de Rio**

- **Élimination de la pauvreté et de l'exclusion**

1. Nous donnons priorité à l'élimination de la pauvreté, notamment de l'extrême pauvreté, au moyen d'un ensemble d'initiatives telles que celles qui ont été

convenues dans la Déclaration du Millénaire, dans Action 21 et à l'occasion des sommets de Monterrey et de Johannesburg; ces initiatives contribueront à l'amélioration des conditions de vie dans les couches de la population les plus défavorisées afin de leur permettre de s'intégrer pleinement à la société et de mettre tout leur potentiel productif au service des efforts de développement.

2. Nous reconnaissons que tout effort visant à faire reculer efficacement la pauvreté et à lutter contre la malnutrition et la faim, qui sont deux de ses manifestations les plus flagrantes, doit commencer par les enfants. À cet égard, nous nous engageons à promouvoir le respect des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action en faveur des enfants ayant pour thème « Un monde digne des enfants », adoptés par l'Organisation des Nations Unies et promus par l'UNICEF.

3. Nous réaffirmons notre intention de permettre l'intégration totale des femmes dans tous les domaines d'activité de nos pays en leur assurant l'égalité des chances et nous réitérons notre engagement de garantir les droits des femmes, l'absence de discrimination et l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard. Pour ce faire, nous continuerons à promouvoir la prise en compte de la perspective sexospécifique dans les politiques de développement et nous développerons les programmes et les projets qui mettent l'accent sur la protection des femmes issues de groupes sociaux particulièrement défavorisées.

4. Conscients du fait que différents facteurs contribuent à l'augmentation des mouvements migratoires dans nos pays, nous rappelons qu'il est essentiel d'aborder ce phénomène dans une optique globale, objective et à long terme. À cet égard, nous soulignons l'importance de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour assurer pleinement la protection des droits de l'homme et des droits du travail des immigrés et de leur famille, pour promouvoir des programmes de régularisation des flux migratoires favorisant le développement économique et social et pour lutter contre le trafic de personnes qui touche surtout les enfants et les femmes.

5. Nous estimons que ces objectifs devront être atteints au moyen d'un ensemble de mesures qui, à l'échelle nationale, supposent la mise en place de politiques macroéconomiques et microéconomiques durables et la gestion efficace des ressources publiques et, à l'échelle internationale, exigent une plus grande ouverture des marchés internationaux afin que les mesures mises en oeuvre parallèlement dans ces domaines engendrent la croissance, la création d'emplois, une meilleure répartition des revenus, l'atténuation des effets des éléments extérieurs et l'encouragement constant des investissements productifs. De même, il convient d'adopter des politiques sociales, axées sur l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion, et des mesures propres à promouvoir l'adoption de stratégies, dans les domaines de l'éducation et des sciences et techniques, qui introduisent une certaine compétitivité, soient à la portée des personnes défavorisées et nous permettent de nous intégrer progressivement à la société de l'information.

6. Nous préconisons le renforcement des institutions et des organisations de la société civile qui, afin de promouvoir l'institutionnalisme démocratique, doivent réaliser leurs activités dans un souci de transparence comptable et financière.

*Directives*

i) Afin de progresser dans la lutte contre la pauvreté, la faim et l'exclusion, créer un groupe de travail technique chargé d'examiner, dans un délai de six mois au maximum, le document intitulé « Matrice de bonnes pratiques pour la consolidation de la cellule familiale et la lutte contre la pauvreté » élaboré par le Costa Rica et, à partir de cet échange d'expériences et de l'évaluation des résultats, définir ensemble des domaines clefs et des mesures prioritaires qui constitueront le programme d'action sociale du Groupe de Rio;

ii) Décider, en application de la Déclaration de Bâvaro et par l'intermédiaire du Secrétariat temporaire, de multiplier les échanges de renseignements et les consultations actuellement menées par la région à Genève dans le cadre des préparatifs du sommet sur la société de l'information pour étudier la possibilité de mettre en place des mesures conjointes destinées à accroître au maximum la contribution de la région à cet égard. Afin d'affirmer notre présence au sein de ce processus, le Président péruvien, en sa qualité de Président du Groupe de Rio, exposera les positions communes du Groupe à l'occasion du sommet qui se tiendra à Genève en décembre 2003.

iii) Demander à l'Organisation des États américains (OEA) et à la Banque interaméricaine de développement (BID) qu'elles étudient les notions de gestion efficace et de transparence en vue de créer un registre international des organisations de la société civile, qui facilite l'accès aux moyens de coopération dans le cadre des activités complémentaires qu'elles mènent, en tant qu'administrateurs du développement, pour appuyer la gouvernance démocratique.

- **Paix et sécurité dans le nouvel ordre international**

7. Reconnaissant le rôle joué par le Groupe de Rio depuis sa création dans la promotion et le maintien de la paix dans la région, nous estimons que, face à l'instabilité de la situation internationale, il est indispensable que ce groupe fasse preuve de cohésion pour contribuer à consolider un système multilatéral qui repose sur le droit international et la Charte des Nations Unies et, en particulier, pour favoriser le règlement pacifique des différends.

8. À cette fin, nous pensons qu'il est fondamental que le système international dispose de mécanismes qui permettent d'améliorer la transparence et d'accroître la participation aux processus de décision de ses organes, notamment du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus démocratique. Dans ce contexte, il convient de relancer les initiatives de réforme et de modernisation du système des Nations Unies, surtout en matière de sécurité collective. Il faut réaffirmer le rôle et la légitimité du Conseil de sécurité en tant qu'organe investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; il convient dès lors de restructurer le Conseil pour assurer un meilleur équilibre en son sein et accroître sa représentativité.

9. Pour ce qui est du continent américain, nous convenons qu'à l'occasion de la prochaine Conférence extraordinaire de l'OEA relative à la sécurité, qui se tiendra au Mexique en octobre 2003, il faudra, dans la déclaration politique, faire expressément mention des multiples facettes de la sécurité qui découlent de la diversité propre aux pays de la région, prévoir un cadre de sécurité souple qui repose sur la coopération et sur une démarche cohérente et novatrice pour aborder

cette notion, en traitant sur un pied d'égalité toutes les inquiétudes et toutes les menaces concernant la sécurité et en prenant en compte l'importance différenciée de chacune pour chaque État de la région. Dans ce contexte, nous rappelons la nécessité de continuer à examiner les mesures de matière à favoriser la confiance et la coopération, notamment dans le domaine de la défense, mesures qui contribuent à renforcer la sécurité régionale et assurent une plus grande transparence dans les relations bilatérales, sous-régionales et régionales.

10. Nous considérons que les nouvelles menaces pour la sécurité, comme le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le problème mondial du trafic de drogues et des infractions qui s'y rattachent, la criminalité transnationale organisée, le trafic d'armes, la délinquance ordinaire qui porte atteinte à la sécurité publique, les menaces pour la santé publique à l'échelon international, notamment le VIH/sida et le SRAS, les catastrophes naturelles, le transit des déchets toxiques et des matériaux radioactifs dans nos eaux territoriales et, notamment, les conséquences de ces menaces pour l'Amérique latine et les Caraïbes, doivent être globalement contenues grâce à une coopération internationale efficace, organisée et solidaire, mise en oeuvre par l'intermédiaire des organismes compétents et fondée sur le respect de la souveraineté des États et du droit international.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre condamnation sans appel du terrorisme qui compromet la paix et la sécurité, l'exercice effectif des droits fondamentaux de la personne et la stabilité démocratique. De même, nous soulignons la nécessité de continuer à lutter contre le problème mondial du trafic de drogues et des infractions qui s'y rattachent, notamment lorsque ce trafic est lié à des activités terroristes. Nous insistons également sur le fait que la lutte antiterroriste doit être menée dans le strict respect du droit international et des droits de l'homme.

#### *Directives*

i) Charger nos représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies d'étudier les moyens de renforcer le système multilatéral des Nations Unies et de s'efforcer d'harmoniser leurs positions au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de la réforme du Conseil de sécurité.

ii) Faire en sorte que, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, l'évolution de ce processus soit examiné.

iii) Garantir que les pays du Groupe de Rio participent activement aux travaux préparatoires entrepris au sein de l'Organisation des États américains (OEA) pour adopter une démarche cohérente et novatrice à l'égard des questions de sécurité sur le continent américain, démarche qui fera l'objet de la Conférence extraordinaire de l'OEA relative à la sécurité, devant se tenir au Mexique en octobre 2003.

iv) Conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, renforcer la coopération entre les autorités de nos pays dans la lutte antiterroriste et les infractions qui s'y rattachent, comme le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux et le trafic d'armes, et accroître les échanges de renseignements pour prévenir les actes de terrorisme et leur financement.

- **Gouvernance démocratique : défense et consolidation de la démocratie**

- a) **Consolidation de la démocratie et de l'état de droit**

11. Nous réitérons l'engagement pris, dès sa création, par le Groupe de Rio de consolider la démocratie, à travers l'exercice de ses valeurs, la défense de ses institutions et le respect et la promotion des droits de l'homme. Nous constatons avec satisfaction que nos pays connaissent actuellement le processus de démocratisation le plus vaste et le plus intense de leur histoire. Jamais la région n'avait-elle compté autant de régimes démocratiquement élus ni autant de transitions démocratiques successives au sein des gouvernements.

12. Nous rappelons que la démocratie et le développement économique et social sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Pour consolider l'institutionnalisme démocratique, nos pays doivent faire profiter les couches les plus démunies de la population des bienfaits de la gestion économique, et en conséquence, renforcer la cohésion sociale et la gouvernance. C'est pourquoi, la satisfaction de ces besoins et la solution de ces problèmes constituent une priorité et une responsabilité pour nos gouvernements auxquelles le système international doit également contribuer, au moyen de mesures telles que l'ouverture des marchés aux produits de la région et l'accroissement des courants d'investissements vers la région.

13. Nous reconnaissons que seuls les gouvernements démocratiques dotés d'un niveau de gouvernance suffisant sont en mesure de faire pleinement droit aux revendications légitimes de nos peuples. Dans le même temps, le renforcement de l'état de droit, l'accès à une justice efficace et impartiale, l'exercice des droits de l'homme et la réalisation de consensus nationaux, garantiront une plus grande efficacité de la gouvernance démocratique. En ce sens, nous réaffirmons notre attachement sans réserve à l'application intégrale de la Charte démocratique interaméricaine comme moyen de promouvoir le développement et la consolidation de la démocratie représentative, et la participation des citoyens.

- b) **Démocratie et partis politiques**

14. Le processus de consolidation de la démocratie dans la région nous oblige à concevoir des systèmes politiques plus efficaces. Ainsi, nous avons l'intention de poursuivre une véritable réforme de l'État qui permettra d'améliorer la qualité et d'accroître la transparence de l'administration publique, de renforcer la légitimité des institutions et d'assurer le respect des droits de l'homme. La réforme de l'État doit aussi favoriser la participation des citoyens, promouvoir l'apprentissage de la démocratie et de la responsabilité civique, lutter contre la corruption et l'impunité et mener au renouvellement et au renforcement des pouvoirs publics, notamment du pouvoir judiciaire. Tous ces changements doivent s'inscrire dans l'optique des rapports interculturels.

15. Le système de partis et les partis, mouvements et rassemblements politiques jouent un rôle clef dans la démocratie. C'est pourquoi, il convient de les consolider en partant du principe qu'il n'y a pas de démocratie sans partis ni de partis sans démocratie, étant entendu que, conformément à la Constitution de chacun de nos pays, les groupements sociaux et populaires sont des éléments essentiels de la participation démocratique. Dès lors, nous nous engageons à déployer tous les efforts et, dans la mesure du possible, à coordonner ces efforts pour :

a) Multiplier les occasions de favoriser le dialogue entre les partis, les mouvements et groupements politiques, et entre eux et la société civile organisée;

b) Souligner le caractère participatif de la démocratie en tant qu'élément essentiel du pluralisme, conformément aux dispositions de la Constitution de chaque pays. Le caractère participatif de la démocratie permet, en outre, d'accroître la représentativité.

c) Promouvoir la législation sur les partis et les lois électorales visant à garantir l'engagement des partis, mouvements et groupements politiques envers l'institutionnalisme démocratique en encourageant du même coup la participation électorale.

d) Garantir l'autonomie des partis, mouvements et groupements politiques à l'égard des pouvoirs économiques, au moyen de normes favorisant l'équité des processus électoraux, notamment l'accès équitable aux médias.

e) Encourager la transparence financière des partis, mouvements et groupements politiques, condition *sine qua non* de l'éthique dans la vie publique et de la lutte contre la corruption.

f) Favoriser les systèmes politiques ouverts en encourageant, par l'intermédiaire des instances nationales compétentes, le financement public des partis, mouvements et groupements politiques et des campagnes électorales ainsi que la restriction des dépenses électorales.

g) Promouvoir le renforcement de la démocratie au sein des partis, mouvements et groupements politiques, notamment dans le choix des dirigeants et la sélection des candidats à des fonctions soumises au vote populaire.

h) Encourager l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et l'élimination de toutes les formes de discrimination et inciter les jeunes à s'intéresser à la politique au sens où elle est un moyen direct et essentiel pour les citoyens de participer aux affaires publiques.

i) Appuyer les programmes d'éducation politique et de formation des dirigeants, notamment ceux qui s'adressent aux femmes, aux jeunes, aux minorités ethniques et aux populations marginalisées, afin de renforcer l'éducation au service de la démocratie et de la responsabilité civique à tous les niveaux de la vie sociale et, notamment, dès l'école.

j) Souligner la nécessité de consolider la démocratie par l'exercice de la liberté d'information en prônant l'éthique de la presse et en préconisant sa fonction sociale. Insister simultanément sur le droit à l'information et le droit de réponse pour tous les partis, mouvements et groupements politiques.

**c) Mécanismes financiers novateurs destinés à renforcer la gouvernance démocratique**

16. Nous confirmons la nécessité de mettre en place des mécanismes financiers novateurs destinés à renforcer la gouvernance démocratique et à lutter contre la pauvreté grâce à la mobilisation de nouvelles ressources permettant de réaliser des investissements productifs, de créer des emplois décents, et de répondre ainsi aux revendications sociales légitimes de nos populations.

17. Nous considérons que de tels mécanismes doivent viser à accroître les ressources, à développer l'emploi des ressources disponibles et à diversifier les politiques financières dans le but d'améliorer directement le niveau de vie de la population au moyen de propositions, telles que la création à l'échelon régional d'un fonds d'affectation spéciale pour promouvoir les projets d'investissement privé destinés à développer les infrastructures publiques, la mise en place d'instances régionales chargées d'investir dans les infrastructures ayant un impact social et l'établissement d'un fonds humanitaire international.

18. Nous jugeons indispensable que diverses propositions touchant la création de mécanismes financiers novateurs, présentées par les pays membres et par les organismes internationaux, fassent très prochainement l'objet d'un examen approfondi aux niveaux techniques appropriés.

#### *Directives*

i) Inviter le Parlement latino-américain et les parlements sous-régionaux à mettre en place des instances de coopération permanente entre les partis et organisations politiques des pays membres du Groupe de Rio, en collaboration avec les organismes participant au développement d'institutions démocratiques et au renforcement des partis.

ii) Proposer aux organes parlementaires susmentionnés d'étudier la possibilité de convoquer une conférence de représentants des partis, mouvements ou groupes politiques et des organisations de la société civile dans les pays du Groupe de Rio, qui définiraient les moyens de faciliter son renforcement et sa contribution au fonctionnement des institutions démocratiques de notre région.

iii) Demander au Parlement latino-américain de rendre compte lors du prochain sommet du Groupe de Rio des résultats de ces efforts.

iv) Charger les ministres des finances de convoquer un groupe d'experts gouvernementaux de haut niveau qui, avec le concours des organismes régionaux et internationaux compétents, analyserait les propositions déjà présentées ainsi que les propositions futures, déterminerait, dans un délai de trois mois, la viabilité de chacune de ces propositions et les mesures à prendre, et en informerait les ministres des finances pour qu'ils prennent une décision en vue de leur négociation, le cas échéant, dans les instances internationales appropriées.

- **Revalorisation de la dimension « développement » et promotion d'un système commercial international ouvert et équitable**

19. Nous constatons avec préoccupation que nombre de nos pays sont de plus en plus vulnérables à l'égard du monde extérieur, en raison de l'instabilité des courants financiers et de son incidence sur le niveau des investissements et la croissance économique, cette vulnérabilité étant aggravée par le fardeau de plus en plus lourd que fait peser le service de la dette extérieure sur nos économies. Cette situation a accentué les asymétries dans la répartition des ressources et dans la capacité de mettre au point des technologies, si bien qu'une grande partie de la population des pays de la région est de plus en plus mise à l'écart. Nous observons aussi une montée inquiétante du protectionnisme commercial, notamment de la part des pays industrialisés, ainsi qu'un recul de la coopération internationale dans un contexte de

récession économique à l'échelon mondial et de marginalisation des pays à revenu intermédiaire.

20. Dans cette conjoncture complexe, nous déclarons que la région doit faire en sorte que les questions touchant la lutte contre la pauvreté, le développement durable et la sécurité soient traitées dans une optique globale et équilibrée.

21. Pour remédier à nos vulnérabilités, nous nous engageons à promouvoir l'adoption de positions concertées dans les instances commerciales et financières internationales. Nous devons dégager les points d'accord ou les domaines de convergence dans les négociations commerciales en cours en vue de garantir que ces négociations mettent l'accent sur l'accès effectif aux marchés, permettent l'élaboration de politiques propres à accroître les productions à une valeur ajoutée et renforcent les échanges sous-régionaux, régionaux et mondiaux compte tenu des besoins particuliers des petits pays, des pays vulnérables et des pays en développement sans littoral.

22. Nous réaffirmons notre engagement d'appliquer intégralement le Programme de Doha pour le développement, adopté lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et soulignons qu'il importe que la série de négociations commerciales en cours aboutisse notamment à l'élimination des pratiques protectionnistes, qui ralentissent le processus de croissance et de développement, grâce à une définition plus précise et à une amélioration des règles du système commercial multilatéral et à l'application claire et concrète d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux. À cet égard, nous soulignons que la libéralisation du commerce des produits agricoles associée à l'élimination des subventions et aides internes à la production et à l'exportation desdits produits constitue un élément essentiel du développement et une condition indispensable aux progrès dans les autres domaines de négociation. De même, nous lançons un appel en faveur d'une plus grande intégration des petits pays et des pays vulnérables dans le système commercial multilatéral et nous engageons tous les membres de l'OMC à appliquer intégralement au plus tôt la Déclaration ministérielle de Doha relative à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique. Nous lançons également un appel en faveur de la réalisation de progrès concrets en ce qui concerne les questions et préoccupations ayant trait à sa mise en oeuvre.

23. Nous nous engageons une nouvelle fois à faire en sorte que le processus de négociation en cours sur la création de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) débouche sur des résultats équitables et équilibrés tenant compte des intérêts des pays du Groupe de Rio.

24. Nous demandons instamment que la coopération internationale, qui vient compléter les efforts déployés à l'échelon national pour parvenir à un développement durable, vise à créer des capacités institutionnelles et des infrastructures, et à assurer des modes de production et une mise en valeur des ressources humaines, qui permettent de faire de la croissance économique un processus social favorisant l'inclusion de tous, surtout des secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Cette coopération devra tenir compte de la diversité des situations dans nos pays et intégrer des indicateurs sociaux locaux dans la définition de programmes de coopération internationale.

25. De même, nous prions instamment les organismes financiers internationaux de continuer d'étudier des mécanismes économiques et financiers souples qui permettent d'accroître et d'offrir en temps voulu les ressources nécessaires pour stimuler le développement économique et social de nos pays, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

26. Nous convenons que la promotion du processus d'intégration en Amérique latine doit inclure l'intégration géographique effective de la région grâce à la création des infrastructures physiques requises et à la fusion de divers processus d'intégration sous-régionaux dans le but d'imprimer un nouvel élan au commerce intrarégional qui permette aux pays latino-américains de dépasser leurs niveaux actuels de développement et à la région de relever plus efficacement les défis que présente la mondialisation.

#### *Directives*

i) Créer un groupe de réflexion de haut niveau chargé de proposer, en se fondant sur l'examen de l'actuel processus de mondialisation, des initiatives qui soient conformes aux orientations définies à Davos et Porto Alegre, l'accent étant mis sur le développement durable, la lutte contre la pauvreté et son élimination ainsi que la réduction de l'exclusion sociale. Ces propositions figureront dans un rapport devant être présenté dans un délai de 10 mois pour être examiné par les coordonnateurs nationaux et les chefs d'État et de gouvernement lors du prochain sommet du Groupe de Rio.

- **Identité culturelle et relations extérieures**

27. Nous nous déclarons convaincus que la région doit consolider durablement son riche héritage ancestral, fondement de son identité commune reposant sur la diversité culturelle et ethnique, pour mieux définir des modèles d'insertion internationale tenant compte de nos propres intérêts. La définition de tels modèles doit nous permettre de nous propulser sur la scène internationale pour influencer sur la création d'un ordre international fondé non seulement sur des valeurs politiques, économiques et commerciales mais aussi sur l'intégrité culturelle des peuples que nous représentons.

28. Nous soulignons l'importance que revêtent la préservation et la revitalisation du riche patrimoine immatériel de nos peuples pour la réaffirmation de leurs identités culturelles respectives et le développement de la région. À cet égard, nous nous engageons à favoriser l'aboutissement du processus de négociation devant conduire à l'adoption d'une convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel immatériel.

29. Le Groupe de Rio a favorisé pendant plus de 10 ans un vaste dialogue avec l'Union européenne, auquel nous attachons une importance particulière dans la mesure où il a permis de progresser dans de nombreuses négociations portant sur des questions politiques, économiques, commerciales, culturelles et sur la coopération. Ces relations se sont concrétisées aux échelons régional, sous-régional et bilatéral. Au plan politique, un vaste programme de concertation entre nos régions a été défini dans le cadre de divers instances et mécanismes. Dans les domaines économique, commercial et celui de la coopération, d'importants accords d'association qui prévoient des traités de libre-échange ont été signés et continuent d'être encouragés. De même, nous estimons qu'il nous faut renforcer nos liens

culturels qui sont une source d'enrichissement mutuel entre les pays d'Amérique latine et ceux de l'Union européenne.

30. Nous attachons aussi une grande valeur aux réunions que le Groupe de Rio tient périodiquement avec d'autres pays et groupes de pays et qui ont contribué au renforcement du dialogue et au rapprochement des vues sur les grandes questions de l'actualité internationale.

31. Nous soulignons qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de Rio doit représenter la position concertée de ses membres à l'égard d'importantes questions inscrites à l'ordre du jour de l'organisation mondiale, conférant ainsi à ce mécanisme le rôle de principal interlocuteur régional.

#### *Directives*

i) Oeuvrer de concert à la réalisation des objectifs du troisième Sommet des pays latino-américains et de l'Union européenne qui aura lieu au Mexique en 2004 et qui aura pour objectif de renforcer la dialogue politique entre ces deux régions; de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes et à l'Union européenne de mieux se connaître; d'obtenir des résultats concertés dans le domaine de la coopération entre les deux régions; de promouvoir la négociation et la conclusion des accords en cours d'élaboration entre l'Union européenne et les diverses sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, y compris les accords avec MERCOSUR, sur la Communauté andine et l'Amérique centrale; et de multiplier les possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements entre les deux régions.

ii) Faire en sorte que la priorité que nous accordons aux questions du présent programme d'action stratégique soit dûment prise en compte dans le dialogue que le Groupe de Rio entretient périodiquement avec d'autres pays et groupes de pays.

iii) Recommander au Ministre des relations extérieures de la troïka d'étudier la possibilité de mettre sur pied de nouveaux mécanismes de dialogue avec d'autres pays et groupes de pays afin d'assurer au Groupe de Rio un rayonnement plus large sur le plan international.

Nous, les chefs d'État et de gouvernement du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, exprimons notre gratitude au Président péruvien, M. Alejandro Toledo, ainsi qu'au peuple péruvien, et plus particulièrement aux habitants de Cuzco pour la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont offerte et pour l'organisation remarquable du Sommet, qui a contribué à son succès. C'est pourquoi nous décidons que le présent document sera désigné sous le nom de « Consensus de Cuzco », puisqu'il a été signé dans la citadelle inca de Sacsayhuaman. Nous remercions aussi le Gouvernement de la République fédérative du Brésil d'avoir réitéré son invitation à tenir dans son pays en 2004, le XVIIIe Sommet du Groupe de Rio.

#### *(Signatures)*

Pour la République du Pérou  
 Pour la République du Costa Rica  
 Pour la République fédérative du Brésil  
 Pour la République argentine  
 Pour la République de Bolivie

Pour la République de Colombie  
Pour la République du Chili  
Pour la République de l'Équateur  
Pour la République d'El Salvador  
Pour la République du Guatemala  
Pour la République coopérative du Guyana, représentant la Communauté  
des Caraïbes (CARICOM)  
Pour la République du Honduras  
Pour la République du Nicaragua  
Pour la République du Panama  
Pour la République du Paraguay  
Pour la République dominicaine  
Pour la République orientale de l'Uruguay  
Pour la République bolivarienne du Venezuela

Le Président de la République bolivarienne du Venezuela a signé le présent document en émettant une réserve sur l'ensemble du texte.

---

**Annexe II à la lettre datée du 28 mai 2003,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Groupe de Rio sur la situation en Colombie**

Les pays membres du Groupe de Rio réunis à l'occasion du XVIIe Sommet à Cuzco les 23 et 24 mai 2003, ayant examiné avec une profonde préoccupation le conflit interne qui frappe le peuple de la République de Colombie, pays frère,

Ont décidé :

De prier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, d'user de ses bons offices pour promouvoir vigoureusement un processus de paix en Colombie en exhortant les mouvements de guérilla qui opèrent dans ce pays à signer un accord de cessation des hostilités et à engager un dialogue ouvert et transparent qui, grâce à l'établissement d'un échéancier examiné et approuvé par les parties, permette de parvenir à un règlement pacifique et définitif du conflit colombien qui ne cesse d'avoir des répercussions sur les pays voisins de la région.

Si ce processus n'aboutit pas, le Groupe de Rio, agissant de concert avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en collaboration avec le Gouvernement colombien, recherchera, dans le cadre d'une nouvelle consultation, d'autres moyens de règlement.

Cuzco, le 24 mai 2003

**Annexe III à la lettre datée du 28 mai 2003,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Groupe de Rio en faveur de l'accord signé  
entre le Gouvernement de la République bolivarienne  
du Venezuela et la Coordination démocratique**

Nous, les pays membres du Groupe de Rio, réunis à l'occasion du XVIIe Sommet à Cuzco les 23 et 24 mai 2003, et ayant été informés de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, présidé par S. E. M. Hugo Chávez, et la Coordination démocratique, exprimons notre satisfaction des succès remportés à la table des négociations et des accords conclus en vue d'apporter une solution constitutionnelle, pacifique, démocratique et électorale à la situation au Venezuela et sommes convaincus que l'exécution de leurs dispositions renforcera le processus démocratique dans ce pays frère.

De même, nous saluons l'excellent travail de facilitation accompli par le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, S. E. M. César Gaviria, ainsi que le Centre Carter, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'amis qui, pendant de longs mois, ont prêté leur concours en leur qualité de facilitateurs.

Nous réaffirmons notre ferme conviction que seuls la démocratie et le respect de la loi permettront à nos peuples d'assurer la justice sociale et la coexistence auxquelles nous aspirons tous pour nos pays.

Cuzco, le 24 mai 2003

---

**Annexe IV à la lettre datée du 28 mai 2003,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Groupe de Rio sur la suite à donner aux accords  
et l'assistance technique des organismes régionaux**

Nous, les pays membres du Groupe de Rio, réunis à l'occasion du XVIIe Sommet à Cuzco les 23 et 24 mai 2003, décidons de demander au Secrétaire général de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), au Secrétaire permanent du Système économique latino-américain (SELA) et au Secrétaire général de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) de prendre part, à la demande du Secrétariat temporaire, et en collaboration avec les instances et organismes sous-régionaux compétents, aux efforts visant à donner suite aux décisions, accords et directives adoptés par le Groupe.

Cuzco, le 24 mai 2003